BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

LIMANS

N° 55- novembre 2019

Alpes-de-Haute-Provence

Mairie de Limans
Lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
Tél. : **04 92 73 01 69**
Mail : mairie.limans@wanadoo.fr
facebook.com/villagedelimans

Sommaire

Mot du Maire p1

Municipalité p2

- Travaux communaux : chemins, peinture école, préau
- Recensement
- Inscription liste électorale
- Permanence PNRL

Vie associative p5

- Comité des Fêtes
- Association parents d'élèves
- La chasse
- Le marché
- Devenir maire
- Chemin des plantes
- Plan de déploiement de la fibre

Agenda

Évènement	Date	Organisateur
Cérémonie	11 novembre à 11h30	Mairie
Assemblée générale	15 novembre à 18h	Comité des Fêtes
Loto	décembre	École de Limans
Vœux	24 janvier 2020	Mairie

Comité de rédaction :
Arnaud Boutet, Gérard Chaupin.
Mise en page : Hamagol Rouhi.
Nous remercions les personnes
qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.

Quand se profile l'heure du bilan

Comme vous le savez, mon mandat arrive à son terme et j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections municipales de mars prochain. Après ces six années à gérer notre commune, j'ai beaucoup appris à vos côtés, et partager le quotidien des Limanais fut une belle expérience, à la fois positive et stimulante. Pour autant, il est temps de passer le témoin à un candidat plus jeune et, peut-être plus proche des villageois.

Être maire n'a de sens que si l'on peut s'appuyer sur une équipe qui guide les choix et évite les erreurs d'appréciation. J'ai eu la chance de travailler avec des élus et des agents bienveillants, toujours prêts à se mobiliser pour faire aboutir les projets communaux. Ensemble, nous nous sommes forgé de formidables souvenirs qui, avec le recul, l'emporteront sur les inévitables déceptions.

Les concitoyens attendent beaucoup d'un maire en oubliant que ses pouvoirs et ses attributions sont très cadrés par la loi. Certains édiles – et pas uniquement ceux que l'on interviewe pour le 20 heures ! – jugent qu'au fil des années, ils se sont vu attribuer de plus en plus de responsabilités et de moins en moins de prérogatives. C'est sans doute vrai, mais ce n'est pas la perception que j'ai de la fonction.

Aujourd'hui, tout va tellement plus vite… Les enjeux de territorialité ne font pas exception à cette accélération exponentielle de nos rythmes de vie et de communication. Le maire, dont la charge requiert recul et implication, doit plus que jamais s'adapter, voire anticiper les évolutions sociétales. Puisque c'est dans un mouvement de modernisation globale que s'inscrivent les réformes successives de l'échelon municipal. Or, à vieillir dans une fonction, on court le risque de ne plus comprendre le sens de ces modifications et de naviguer à courte vue.

Dans les années à venir, de nombreuses mutations ne manqueront pas de se produire. Notre mobilité devra tenir compte des contraintes environnementales alors que l'information nous parviendra démultipliée par la fibre optique. À n'en pas douter, l'organisation territoriale en sera très largement bouleversée. Celles et ceux qui seront candidats à notre succession devront, dans ce contexte mouvant, croire en l'avenir de notre village comme en la reconquête vertueuse des arrière-pays.

Dans les villes polluées et surchauffées, on végétalise les façades. Dans nos contrées, il suffit d'ouvrir grand les fenêtres pour admirer la nature avec, comme unique injonction, de la préserver coûte que coûte ; on y contemple cet avenir que nos successeurs devront valoriser. J'ai toute confiance dans les capacités d'une équipe nouvelle à mener notre commune sur le chemin d'un développement harmonieux et je lui apporterai mon aide autant que nécessaire.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont soutenus et accompagnés au long de ce mandat. Merci également à celles et ceux qui ont contesté notre action car ils nous ont maintenus vigilants et déterminés.

Ainsi va la démocratie…

Travaux communaux

En l'absence de notre employé communal Lionel, peu de travaux ont été réalisés avec nos propres forces, en dehors de l'entretien nécessaire assuré par René cet été.
Dans l'école, la classe des petits a été rénovée avec une nouvelle peinture sur les murs et un nouveau revêtement sur le sol.
Pendant les vacances de la Toussaint, un nouveau préau en bois avec couverture en tuile devrait être installé pour offrir aux enfants un abri pour la pluie mais aussi un peu d'ombre pendant la saison chaude.
Un arbre sera planté dans la cour cet automne.
Des travaux ont pu être entrepris avec le retour de Lionel et le concours de René. Ils ont réalisé ensemble le confortement du fossé de l'ancienne route de Forcalquier, en des endroits où le fossé avait commencé à éroder le chemin communal. Il s'est agi de couler du béton dans un coffrage préalablement posé.

Recensement

Un agent passera dans chaque foyer effectuer le recensement de la population du village à partir de fin janvier jusqu'à la mi-février.
Un appel à candidature est lancé à compter de début novembre. Les personnes intéressées par ce poste ne devront pas être candidates aux élections municipales sur la commune.
Pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, le recensement doit être réalisé selon *un rythme annuel*, tandis que pour les communes comme la nôtre dont la population est inférieure à 10 000 habitants, le recensement doit être réalisé selon *un rythme quinquennal.*
Le recensement de la population française par l'Insee a lieu en début d'année 2020 dans différentes parties du territoire. Plusieurs millions de français reçoivent une feuille de logement ainsi qu'un bulletin individuel à leur domicile. Ces documents leur demandent notamment de renseigner leur âge, leur niveau d'étude ou le degré de confort de leur logement. Si ces questionnaires de recensement peuvent parfois déranger certains habitants ayant le sentiment d'être « fichés », la législation leur impose néanmoins d'y répondre.
L'article 3 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques prévoit que les personnes questionnées sont tenues de répondre aux enquêtes statistiques déclarées obligatoires par l'administration. Le recensement de la population organisé par l'Insee fait partie de ces enquêtes obligatoires. La loi précise néanmoins que les renseignements fournis par les personnes recensées sont protégés par des règles de confidentialité. Les statistiques collectées sont anonymes et les personnes qui y ont accès sont tenues au secret professionnel. Lors des campagnes de recensement, l'Insee met en garde contre des usurpateurs d'identité se faisant passer pour des agents de l'Insee à des fins commerciales

ou en vue de s'introduire au domicile des particuliers. Il est ainsi rappelé :

- que la visite d'un agent est toujours précédée d'un courrier reçu au domicile de la personne recensée ;
- que les agents recenseurs qui se présentent au domicile des particuliers doivent présenter une carte officielle.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections municipales les 15 et 22 mars 2020, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de la commune. Si ce n'est pas le cas, il faut impérativement le faire avant le 7 février.
Pour pouvoir s'inscrire, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection.
- être français.
- jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel :

Un jeune Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquementsur les listes électorales s'il a bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans. Si la personne atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, elle ne peut voter qu'au second tour.

- Une personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales,
- Un citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour pouvoir voter aux élections municipales et européennes.

CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ARCHITECTE CONSEIL DU PNRL

Olivier FAGE, architecte dplg

octobre, novembre & décembre 2019

SECTEUR DE FORCALQUIER-LURE

conseils architectural & énergétique

FORCALQUIER•LURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

		mardi 8 octobre A	mardi 15 octobre B	lundi 21 octobre C	mardi 22 octobre B	mercredi 23 octobre A	lundi 4 novembre C	mardi 5 novembre B	mercredi 6 novembre A	mardi 19 novembre B	lundi 25 novembre C	mardi 26 novembre A	mardi 3 décembre B	mardi 10 décembre A	lundi 16 décembre C	mardi 17 décembre B	mercredi 18 décembre A
SIGONCE	PNRL/CCPFML	9:00				9:00			9:00			9:00		9:00			9:00
LIMANS	PNRL/CCPFML	11:00				11:00			11:00			11:00		11:00			11:00
FORCALQUIER	PNRL/CCPFML	14:00		16:30		14:00	16:30		14:00		16:30	14:00		14:00	16:30		14:00
PIERRERUE	PNRL/CCPFML		10:00		10:00			10:00		10:00			10:00			10:00	
LURS	PNRL/CCPFML		14:00		14:00			14:00		14:00			14:00			14:00	
NIOZELLES	PNRL/CCPFML		17:15		17:15			17:15		17:15			17:15			17:15	
ST-ETIENNE LES ORGUES	CCPFML			8:30			8:30				8:30				8:30		
REVEST - ST-MARTIN	CCPFML			11:00			11:00				11:00				11:00		
ONGLES	CCPFML			14:00			14:00				14:00				14:00		

version du 10/09/2019

diffusion par courriel aux mairies + service architecture & paysage PNRL + accueil Maison du Parc + Communauté de communes PFML + STAP 04 + DDT 04 le 10 / 09 / 2019

Comité des Fêtes

Depuis novembre 2018, date de la dernière assemblée générale, une nouvelle équipe s'est constituée autour d'un projet commun pour l'association du Comité des fêtes de Limans. Le choix du statut « collégiale » a été voté à l'unanimité par ses 5 administrateurs, compte tenu de la cohérence, de l'ouverture et la pertinence de celle-ci.

Alors, petit bilan succinct des manifestations proposées au cours de l'année 2019 :

Samedi 19 janvier
Repas limanais Sanglier ou Indiens (environs 50 personnes), merci aux musiciens qui ont organisé un « bœuf/jambon sessions ».

Samedi 9 mars
Tournoi de contrée (21 participants)

Dimanche 21 avril
Tournoi e-sports Fifa 19 (7 participants)

Dimanche 23 juin
Vide-grenier (une trentaine d'exposants), la chaleur était au rendez vous ! (41°)

Samedi 13 et dimanche 14 juillet
Fête Médiévale (artisans, conteur et troupe médiévale)

Dimanche 4 août
Vide-grenier by night (une quinzaine d'exposants)

Samedi 17 Août
Fête Votive (90 personnes/repas et environ 200 personnes sur l'ensemble de la journée du samedi, avec les animations suivantes : tournoi de foot, tournoi de pétanque, spectacle de magie, piano voix et concert du groupe « the foolers ».

Dimanche 18 août
Animations : chasse au trésor, tir à la corde et jet d'œufs dit « G2 ».

Perspectives et projets à venir : L'assemblée générale du comité des fêtes se déroulera le Vendredi 15 Novembre 2019 à la salle des Fêtes à 18 h, nous comptons sur votre présence afin de nous faire part de vos retours, idées et toute suggestion constructive.
Nous vous y attendons nombreuses et nombreux !

Nous voulons profiter de cette occasion pour remercier les partenaires (Bistot de Limans, mairie, etc.) et toutes les personnes grâce auxquelles ces festivités ont pu être réalisées, merci !

Pour nous joindre :
contactcomitedesfeteslimans@gmail.fr
Facebook : Comité des fêtes de Limans

La collégiale du Comité des fêtes de Limans.

Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Élèves de l'École de Limans (APE Limans) appelle les parents à participer à l'organisation du Loto de l'école géré par Bernard, l'instituteur, prévu en décembre pour aider au financement de la classe de neige et des sorties de fin d'année.
L'APE tiendra son Assemblée générale annuelle courant mars-avril et lancera l'organisation de la Fête de mai 2020, événement phare pour aider la Coopérative Scolaire.
Nous souhaitons la bienvenue aux quatre nouveaux enfants de l'école.

La chasse

L'ouverture générale de la chasse commence le 8 septembre pour se terminer le 12 janvier au soir.
Les mardis et vendredis seule est autorisée, au poste uniquement, la chasse de l'alouette des champs, des colombidés, des grives et du merle noir, du gibier d'eau conformément à l'article R 424-1 du Code de l'Environnement et au schéma départemental de gestion cynégétique, à l'exception de la chasse du sanglier le mardi.
Pour toute précision, se référer au tableau général officiel affiché en mairie et consultable par Internet.
A noter que la chasse au sanglier pourra être éventuellement prolongée jusqu'au 29 février.

Marché de Limans

Depuis la fin du printemps, nous sommes quatre à tenir un stand sur le marché de Limans plus ou moins régulièrement, le mardi de 16 h 30 à 18 h 30, ce qui correspond aussi aux heures d'ouverture de la boulangerie.

- Fromages (La Pourcine, Limans)
- Légumes (Iris d'Ongles)
- Œufs, miel, conserves... (Magali et Micka, Cruis)
- Conserves, huiles essentielles, vin... (Longo mai, Limans)

Malheureusement, le bon boucher de Rustrel ne revient plus. Le gas-oil est trop cher et la clientèle trop petite.

Bilan : Au début, les Limanais sont venus assez nombreux à la sortie de l'école. Pendant les vacances scolaires, nous avons eu quelques touristes et peu de villageois. La reprise de l'école et le temps d'automne n'ont pas entraîné le retour enthousiaste des habitants, et ce marché reste assez peu rentable, bien qu'Iris a souvent été contente de la vente de ses beaux légumes. Elle veut continuer ce marché tant qu'elle a des légumes à vendre en espérant que ses clients se fidélisent.
La Pourcine change d'exploitants, mais les nouveaux veulent continuer à tenir le marché. Il est cependant peu probable qu'ils auront du fromage à vendre en hiver.
1re décision : Si Iris reste, nous autres resterons aussi, sinon ce n'est pas un marché. Nous, les « forains », passons de toute façon un moment sympathique ensemble, entre nous et avec les gens qui viennent, nous goûtons nos produits respectifs et on boit un coup ensemble.
2e décision après concertation au marché du 15 octobre :
Étant donné que le bistrot est désormais fermé le mardi, nous ferons le marché le **vendredi à partir du vendredi 1er novembre**.
Cela ne convient pas à tout le monde chaque semaine, mais on tentera de s'organiser entre nous pour vendre les produits de celle ou celui qui ne peut pas être là.
Point en suspens : Marilyne, qui fait du raccommodage de vêtements dans sa camionnette,

souhaite se joindre à nous et nous serons très contentes de l'accueillir parmi nous. Elle habite à Vachère et sa présence dépend de l'organisation de ses activités.

3e décision : Nous monterons nos stands plus près de la boulangerie, pour faire unité avec elle et profiter de la chaleur qui en émane. Vu que l'heure change fin octobre, nous la changerons aussi, **de 16 h à 18 h**.

1re proposition : Réserver la première place de parking à gauche de la boulangerie pour le marché.

Nous cherchons un parent d'élève qui peut y mettre un petit obstacle (une barrière) le vendredi vers 13 h 30 après le retour des enfants à l'école, pour que la place nous soit effectivement réservée.

2e proposition : On demande à la municipalité de mettre, sous une forme ou une autre, deux panneaux aux deux carrefours qui mènent à Limans, style « information de la mairie », qui mentionnent le marché et la boulangerie le vendredi après-midi ainsi que le bistrot de mercredi à dimanche. Nous espérons que le conseil municipal et/ou le conseil d'adjoints pourra prendre une décision dans ce sens. Des « artistes » locaux pourraient se charger de fabriquer les panneaux à très bas prix, voire gratuitement.

Devenir Maire ?

Pour devenir maire, il faut réunir quelques conditions préalables.

- être majeur (18 ans révolus), avoir la nationalité française, posséder l'entièreté de vos droits civiques,
- figurer sur les listes électorales de la commune et également être inscrit au rôle des contributions directes.
- faire acte de candidature, tout comme les conseillers municipaux, avant le 27 février 2020.

Le maire n'est pas élu directement par les électeurs qui votent pour une liste.

Lorsqu'il est candidat on l'appelle « la tête de liste ». C'est finalement le Conseil municipal qui l'élira pour une durée de six ans.

L'esprit collectif est donc une valeur essentielle pour devenir maire car il doit exécuter les décisions du conseil municipal dont la composition peut être différente de celle de la liste initiale.

Les électeurs peuvent en effet voter pour n'importe lesquels des candidats, qu'ils se présentent individuellement, en liste partielle ou complète. Ils peuvent également procéder au panachage en barrant certains noms d'une liste pour les remplacer par d'autres.

Pour devenir maire d'une commune, aucune formation préalable n'est exigée. Il peut s'appuyer sur l'agent administratif qui maîtrise les principes de gestion.

Battre campagne n'est cependant pas toujours facile. Il faut à la fois, savoir faire des compromis et porter des convictions.

Heureusement dans un village, le politicien fait place au gestionnaire et à l'animateur.

Le maire a une triple fonction :

- des fonctions administratives, sous l'autorité du préfet en tant qu'agent de l'État,
- des fonctions judiciaires sous l'autorité du procureur de la République : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.
- Enfin, en tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal. Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

Représentant de l'État et de sa commune vis-à-vis des institutions territoriales locales, le maire assume de très nombreuses fonctions comme par exemple :

- préparer et gérer le budget du village,

- réunir le conseil municipal,
- délivrer des permis de construire,
- assurer l'entretien et la réhabilitation des équipements et des bâtiments municipaux,
- passer des contrats de marchés publics,
- programmer et financer la construction de nouveaux équipements municipaux,
- entretenir les voiries de la commune,
- contrôler et assurer l'assainissement des eaux, la distribution de l'eau potable,
- tenir les registres d'état civil,
- organiser la tenue des élections locales, nationales et européennes,
- constater les infractions en tant qu'officier de police judiciaire,
- dicter et faire appliquer des arrêtés municipaux,
- célébrer des mariages,
- représenter sa commune devant les autorités judiciaires,
- défendre les intérêts de sa commune.

Ces tâches multiples et enrichissantes peuvent être réalisées, dans un village comme Limans, sans bouleversement de la vie professionnelle ou familiale.

À Limans l'indemnité du maire est d'environ 550 € net.

Le ou la secrétaire de mairie est l'appui technique, administratif et juridique des élus et plus particulièrement du maire.

Point de salut pour la mairie si le tandem maire/secrétaire de mairie ne fonctionne pas. Son rôle est donc fondamental et la confiance réciproque indispensable.

Outre le maire, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse être inférieur à 1 et supérieur au maximum légal (30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal qui est de 11 à Limans).

Les adjoints délégués font partie du bureau exécutif. Celui-ci se réunit généralement une fois par semaine.

Le bureau fait le point sur les travaux en cours, les projets, les avis formulés par les conseillers et les agents et les urgences qui déterminent l'ordre du jour des conseils municipaux qui doivent se réunir au minimum tous les quatre mois.

L'équipe municipale doit voter les budgets, les exécuter. C'est-à-dire s'y tenir.

L'exercice est difficile, car les budgets primitifs sont votés en une fois, généralement avant le 15 avril.

Cette date est légèrement retardée les années d'élection municipale. C'est l'équipe sortante qui prépare les budgets, mais c'est la nouvelle équipe qui les votera. Ils pourront être corrigés le cas échéant avant la fin de du printemps.

La commune dispose de deux budgets indépendants l'un de l'autre :

- un budget général,
- un budget eau et assainissement en SPIC (service public industriel et commercial), lui-même découpé en deux sous-parties car il n'y a pas le même nombre d'abonnés aux deux services.
- Les budgets se composent en deux sections :
- la section de fonctionnement,
- la section d'investissement.

La section d'investissement est alimentée par :

- les excédents de gestions,
- les subventions,
- et les crédits si nécessaire.

L'ensemble des comptes est vérifié par la Trésorerie qui paye les factures.

La commune n'a pas d'argent en propre en dehors de la régie pour la cantine.

Les comptes de notre commune sont équilibrés et laissent des marges de manœuvre pour les projets de la future équipe.

Le budget eau et assainissement devra supporter de grosses dépenses qui sont déjà prévues et qui seront largement

financées par des subventions de l'État et du Département.
L'équipe sortante est à la disposition de tous les candidats pour leur donner toutes les informations qu'ils jugeraient utiles.
Tout le travail effectué en amont par la nouvelle équipe fera gagner du temps pour la période exaltante du début de mandat.

Chemin des plantes de la Montagne de Lure

Dans notre piémont, les plantes aromatiques et médicinales font partie du quotidien.
Dès le XVIIIe siècle, l'adret de la montagne de Lure a retenu l'attention des botanistes locaux qui en ont fait l'espace privilégié de leurs prospections.
Les « marchands droguistes » qui l'arpentèrent, en furent des représentants remarquables en colportant les plantes provençales dans toute l'Europe.
Les plantes médicinales distillées en liqueurs alcooliques alimentèrent la pharmacopée, mais du codex des apothicaires les arômes de ces plantes se sont finalement conjugués, pour le plaisir de nos papilles, avec des épices ou condiments, dans les recettes multiples de notre région.
Dès lors, sur notre territoire, une dynamique économique forte s'est créée autour de la filière « saveurs & senteurs » portée par un foyer d'entreprises et d'institutions.
Le département par exemple a fait un remarquable effort pédagogique au musée de Salagon pour valoriser notre patrimoine naturel.
Dans le pays de Forcalquier montagne de Lure, le thème des plantes fédère aujourd'hui un grand nombre d'acteurs, des producteurs aux grandes entreprises,

des ethnobotanistes aux historiens, des pédagogues aux accompagnateurs en montagne…
Sur le territoire de la Communauté de communes ils coconstruisent, parallèlement à la Communauté de communes, plusieurs projets qui s'inscrivent dans cette dynamique « saveurs & senteurs ».
C'est un véritable circuit thématique sur la pratique de la cueillette d'hier et d'aujourd'hui qui est mise en œuvre par plusieurs opérateurs sur deux lieux.
Le premier d'entre eux est l'Artemisia Museum porté par UESS de Forcalquier (Université Européenne Des Saveurs & des Senteurs). Il permet de découvrir et d'apprécier dans un espace dédié les enjeux des plantes aromatiques.
Le second d'entre eux, porté par la Communauté de communes, est le chemin des plantes de la Montagne qui permet de voir cette végétation in situ dans les espaces de pâturage qui sont leur terrain de prédilection.
Ce chemin parcourt la montagne depuis Saint-Etienne les Orgues au lieu-dit « Les Graves » et se poursuit jusqu'au crêtes (étage de pelouse) en passant par Notre-Dame de Lure, (étage montagnard du hêtre, tilleul, noyer et cèdre).
La partie basse permet l'accès facile à un large public, famille, scolaires et personnes âgées.
Un livret, fruit d'un travail d'inventaire et de recherche, sera disponible au printemps

prochain, mais nous pouvons déjà tous profiter des belles couleurs de la fin d'automne et consulter les panneaux d'information pédagogique qui jalonnent ce site classé Natura 2000, Espace Naturel Sensible et Réserve de Biosphère.
Tous ces projets n'auraient pas pu voir le jour sans le travail remarquable de Laurence Chaber, Gisèle Roche-Galopini et Pierre Lieutaghi

Plan de déploiement de la Fibre

Constatant un retard énorme dans le développement de la fibre optique, la Région a décidé de remplacer son syndicat mixte ouvert (SMO) par un opérateur privé : SFR.

400 millions de travaux sont prévus en Région pour refaire les infrastructures avant 2022.
Depuis cet été, le plan de déploiement de la Fibre sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure est en cours. Il consiste dans un premier temps à identifier précisément tous les logements et locaux professionnels pour faire aboutir le réseau Fibre FTTH (*Fiber to the Home*, jusqu'à chaque habitation).
La fibre se déploiera progressivement à partir de trois Nœuds de Raccordement Optique (NRO) qui seront installés à Forcalquier, Saint-Etienne-les-Orgues et Volx. Ces NRO desserviront eux-mêmes une trentaine de Points de Mutualisation (PM) ou armoires de rue répartis sur les communes. Chacun de ces équipements, permettra à tous les opérateurs d'apporter la fibre à un groupe de 300 à 500 points de livraison.
Les premières prises FTTH devraient être en service dès 2020 à Forcalquier, puis progressivement toutes les communes. D'ici fin 2022, toutes les habitations ou entreprises seront raccordées.
Notre commune devra faire un travail préalable afin de renseigner la Base d'Adresse Nationales (BAN) à partir d'une Base d'Adresse Locale (BAL). La création des voies et des adresses en France est du ressort des communes, via le conseil municipal. Ce travail consistera à nommer toutes les voies et donner un numéro à chaque habitation. La Base Adresse Locale sera publiée sous la responsabilité de la Commune après concertation avec les habitants.
Cette compétence est toutefois régulièrement déléguée aux EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) donc à notre Communauté de communes qui dispose d'un **Système d'Information Géographique** (SIG). Notre commune a commencé à travailler sur les toponymes de chaque lieu. Une présentation publique en sera faite en début d'année.
En résumé : les 265 logements limanais seront « fibrés » avant 2022 avec un débit d'1 Gbit/s c'est-à-dire 1000 fois plus rapide, (1 Mbit/s environ observé aujourd'hui à Limans), pour autant que la base d'adresse locale soit publiée dans les temps.
Rappel des avantages et inconvénients de la fibre optique
La fibre optique offre des débits 100 fois plus élevés que le débit moyen du réseau français en cuivre (mille fois plus qu'à Limans) et elle permet de transporter une grande quantité de données sur de très longues distances, sans atténuation significative du signal.
Sans onde électromagnétique, elle est naturellement insensible aux perturbations électriques extérieures, ce qui garantit une meilleure qualité de service **internet** quelles que soient les condition climatiques. En revanche elle est chère à déployer et sa fragilité nécessite la délicatesse d'un professionnel pour être maniée.

Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement
de ce qui se passe au village ?

Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations municipales par courrier électronique !

Si vous possédez une adresse mail,
vous pouvez la communiquer en mairie,
ou envoyer un courriel à mairie.limans@wanadoo.fr
pour demander à être inscrit(e)
et bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.

https://www.facebook.com/villagedelimans/